

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe Arab Tunisian Bank

Siège social : 09, rue Hédi Nouria -1001 Tunis

Le Groupe de l'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 mai 2008. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Noureddine HAJJI(AMC) et Mr Ahmed MANSOUR.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 décembre 2007 (Unité en 1000 DT)

	Notes	31 Décembre 2007	31 Décembre 2006
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		64 964	37 448 (*)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	695 513	320 229 (*)
Créances sur la clientèle	(2)	1 215 738	1 135 335
Portefeuille titre commercial	(3)	499 986	527 281 (*)
Portefeuille d'investissement	(4)	176 010	59 016
Titres mis en équivalence	(5)	33 920	27 125
Valeurs immobilisées	(6)	50 989	42 415
Autres actifs		32 657	31 779
TOTAL ACTIF		<u>2 769 777</u>	<u>2 180 628</u>
PASSIF			
Banque centrale et CCP			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(7)	145 310	97 921
<i>Dépôts et avoirs de la clientèle</i>	(8)	2 241 552	1 790 841
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>		146 067	77 535
Autres passifs		30 648	25 869 (*)
TOTAL PASSIF		<u>2 563 577</u>	<u>1 992 166</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital		60 000	60 000
Réserves groupe		116 713	104 199
Modifications comptables		(1 017)	(344) (*)
Résultat consolidé de l'exercice		28 551	22 505 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		<u>204 247</u>	<u>186 360</u>
Part des minoritaires dans les réserves	(9)	1 607	1 794
Part des minoritaires dans le résultat		346	308
TOTAL PASSIF, CAPITAUX PROPRES ET INTERET MINORITAIRE		<u>2 769 777</u>	<u>2 180 628</u>

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 décembre 2007
 (Unité en 1000 DT)

	31 Décembre 2007	31 Décembre 2006
PASSIF EVENTUEL		
Cautions, avals et autres garanties	296 792	139 983
Crédits documentaires	209 043	314 617
TOTAL PASSIF EVENTUEL	505 835	454 600
ENGAGEMENTS DONNEES		
Engagements de financement donnés	121 991	125 591
Engagement sur titres	1 952	2 687
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	123 943	128 278
GARANTIES RECUES	382 792	377 586

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2007
 (Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
<i>Intérêts & revenus assimilés</i>	(10)	112 310	85 061
Commissions	(11)	21 096	19 073
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(12)	52 551	45 506 (*)
Revenu du portefeuille investissement	(13)	3 727	3 000
Total produits d'exploitation bancaire		189 684	152 640
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	(14)	85 495	68 447
Commissions encourues		3 403	2 271
Total charges d'exploitation bancaire		88 898	70 718
PRODUIT NET BANCAIRE		100 786	81 922
<u>Dotations aux provisions sur créances</u>	(15)	(16 850)	(11 394)
<u>Dotations aux provisions sur portefeuille investissement</u>	(16)	(281)	(27)
<i>Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</i>		2 004	1 765
<i>Autres produits d'exploitation</i>		122	62
Frais de Personnel		(27 305)	(26 236)
Charges d'exploitation		(17 818)	(13 354)
<i>Dotations aux Amortissements</i>		(7 883)	(5 263)
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 775	27 475
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		418	(242)
Impôts sur les bénéfices		(3 460)	(4 420) (*)

Résultat des activités ordinaires	28 897	22 813
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		
RESULTAT DU GROUPE	28 897	22 813
Part des intérêts minoritaires	346	308
RESULTAT NET DU GROUPE	28 551	22 505
Effets des modifications comptables (net d'impôts)	(1 01 7)	(344) (*)
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE	27 534	22 161

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
(Unité en 1000 DT)

	NOTE	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		263 618	169 102
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(174 597)	(91 759)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres étab.Bancaires et financiers		(127 216)	(4 677)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(86 293)	(187 023)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		435 720	279 334
Titres de placement		(81 158)	(42 608)
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		(26 861)	(28 004)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(7 125)	(15 592)
Impôts sur les sociétés		(5 210)	(3 984)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		190 880	74 789
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 191	2 898
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(13 481)	(17 109)
Acquisition / Cessions sur immobilisations		(11 852)	(10 547)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(20 142)	(24 758)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		0	0
Emission d'emprunt		50 000	0
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales		14 953	26 012
Dividendes versés		(10 200)	(6 775)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement		54 753	19 237
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(55)	(14)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cour de l'exercice		225 545	69 282
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice		272 197	202 915
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE		497 742	272 197

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**1) Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés.**

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank et de ses entreprises associés sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Périmètre et méthodes de consolidation**2-1. Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Le périmètre de consolidation du groupe ATB a enregistré une variation par l'incorporation de nouvelles sociétés sur lesquelles l'ATB exerce une influence notable à savoir :

- FCP IRADETT 20
- FCP IRADETT 50
- FCP IRADETT 100
- FCP IRADETT CEA
- FCP SALAMETT CAP
- FCP SALAMET PLUS

2-2. Méthode de consolidation

- **L'intégration Globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,98%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	24,54%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,62%
Arab Tunisian Develop	Financier	Associée	Intégration globale	43,23%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,06%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,18%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	26,00%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,35%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,90%

Axis Protège	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,39%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	39,70%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,68%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,10%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	64 ,16%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	58.09%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	45,51%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25.49%

3) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers consolidés sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

3-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Les commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

3-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2007, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

3-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût

- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)

- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

3-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

3-5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Immeuble hors exploitation	10%
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	5 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	20 %
- Œuvres d'art	10 %
- A. A & Installations	10 %

4) Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5) NOTES EXPLICATIVES.

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.**Note 1 -1 Composition des créances sur les établissements bancaires et financiers :**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 695 513 KDT au 31/12/2007 contre 320 229 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
DAV auprès des banques et institutions financières	26 242	23 611
Prêts BCT *	109 135	61 428
Prêts/MM interbancaire	114 700	37 500
Prêts en devises	428 356	190 050
Autres créances	12 143	3 103
Créances rattachées	2 918	1 487
Valeurs a imputé Correspondant	2 019	3 050
TOTAL	695 513	320 229

Note 1 -2 Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers :

RELATIONS	≤ 3mois	>3 mois <1an	> 1 an < 5 an	+ 5 ans	indéterminé	TOTAL
DAV auprès des banques	26 242					26 242
BCT	109 135					109 135
Prêts interbancaire	96 700	1 000	17 000			114 700
Prêts en devises	354 416	73 940				428 356
C.C.ste de leasing	1 393					1 393
Autres créances	10 750					10 750
Créances rattachées	1 946	790	182			2 918
Valeurs non imputées	2 019					2 019
TOTAL	602 601	75 730	17 182	0	0	695 513

Note 2 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 215 738 KDT au 31 décembre 2007 contre 1 135 335 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Crédits à la clientèle	1 263 382	1 172 062
Crédits sur ressources spéciales	56 818	55 270
Autres créances	5 722	6 110
Autres valeurs à imputer sur clients	24 992	23 103
Produits perçus d'avance	(3 820)	(3 596)
Valeur brute	1 347 094	1 252 949
Provisions	(108 440)	(94 130)
Agios réservés	(22 916)	(23 484)
Valeur nette	1 215 738	1 135 335

Note 2 -2 : Mouvements des provisions et des agios réservés

RUBRIQUES	Provisions	Agios réservés
Soldes au 01/ 01/2007	94 130	23 484
Dotations	15 030	1 641
Reprises	(720)	(2 210)
Soldes au 31/12/2007	108 440	22 916

Note 3 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial a atteint, au 31 décembre 2007, 499 986 KDT contre 527 281 KDT au 31/12/2006.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Bons de Trésor	470 696	508 462
Décote	(2 240)	(1 368)
Primes	349	141
Titres de placement	11 720	
Créances et dettes rattachées	19 461	20 046
TOTAL	499 986	527 281

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Au 31 décembre 2007, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 176 010 KDT contre 59 016 KDT à la fin de l'année 2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Bons de Trésor	119 993	
Décote	(482)	

Primes	25	
Titres d'investissement	18 157	10 603
SICAR Fonds gérés	6 552	6 767
Titres de participations	21 580	28 097
Parts dans les entreprises liées	75	495
Participation en retrocession	8 037	10 482
Créances rattachées	6 813	6 726
Valeur brute	180 750	63 170
Provisions	(2 620)	(2 311)
Agios réservés sur portage	(2 120)	(1 843)
Valeur nette	176 010	59 016

Note 5 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 33 920 à la date du 31 décembre 2007 contre 27 125 KDT à la fin de l'année 2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Titres A T L	6 380	5 445
Titres A T I	2 451	2 326
Titres A F C	611	483
Titres UNIFACTOR	1 062	1 331
Titres Arabia Sicav	1 458	1 634
Titres Sanadett Sicav	13 644	14 672
Titres Axis Trésorerie	859	908
Titres Axis Protège	84	75
Titres CODIS	187	251
FCP IRADETT 20	88	
FCP IRADETT 50	96	
FCP IRADETT 100	91	
FCP IRADETT CEA	90	
FCP SALAMETT PLUS	2 664	
FCP SALAMETT CAP	4 155	
TOTAL	33 920	27 125

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Au 31 décembre 2007, les valeurs immobilisées se sont élevées à 50 989 KDT contre 42 415 à la fin de l'année précédente. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/06	VB au 31/12/07	Amortissements cumulés	V Nette au 31/12/07
Immeubles & AAI	41 570	48 933	14 431	34 502
Matériel et Mobiliers	26 142	30 274	15 934	14 340
Matériel roulant	3 287	3 605	1 835	1 770
Autres Immobilisations	183	318	0	318
Ecart d'acquisition	52	90	31	59

TOTAL	71 234	83 220	32 231	50 989
--------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 97 921 KDT au 31/12/06 à 145 310 KDT au 31/12/07.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Dépôts à vue	9 936	3 373
Dépôts à Terme	0	10 000
Emprunts	97 811	66 667
Dettes rattachées	902	658
Autres dépôts a affecter	36 661	17 223
TOTAL	145 310	97 921

Note 7 -2 : Ventilation des Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

RELATIONS	≤ 3mois	>3 mois ≤1an	> 1 an ≤ 5 an	+ 5 ans	TOTAL
Dépôts à vue	9 936				9 936
Emprunts	83 115	14 696			97 811
Dettes rattachées	584	318			902
Autres dépôts a affecter	36 661				36 661
TOTAL	130 296	15 014	0	0	145 310

Note 8 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint au 31 décembre 2007 un volume global de 2 241 552 KDT contre 1 790 841KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Dépôts à vue	683 250	584 065
Dépôts à Terme	1 189 418	920 117
Comptes d'épargne	261 481	210 488
Autres sommes dues à la clientèle	88 181	61 793
Dettes rattachées	19 222	14 378
TOTAL	2 241 552	1 790 841

Note 8 -2 : Ventilation des Dépôts de la clientèle.

RUBRIQUES	≤ 3mois	>3 mois ≤1an	> 1 an ≤ 5 an	+ 5 ans	indéterminé	TOTAL
Dépôts à vue	683 250					683 250
Dépôts à terme	642 008	319 177	228 184	50		1 189 418
Epargne Dinars	261 481					261 481
Autres sommes dues à la clientèle	88 181					88 181

dettes rattachées	5 699	7 528	5 995		19 222
TOTAL	1 680 619	326 705	234 178	50	0 2 241 552

Note 9 : Capitaux propres

	Solde au 31/12/2007 avant affectation	Solde au 31/12/2006 avant affectation
Capital	60 000	60 000
Réserves consolidé	116 713	104 199
Modifications comptables	(1 017)	(344)
Résultat consolidé	28 551	22 505
Total capitaux propres group	204 247	186 360
Part des minoritaires dans les réserves	1 607	1 794
Part des minoritaires dans le résultat	346	308
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	206 200	188 462

Note 10 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 112 310 KDT au 31/12/2007 contre 85 061 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	21 670	11 474
Intérêts sur crédit CT & MLT	70 390	55 464
Intérêts sur comptes courants débiteurs	18 958	17 388
Autres intérêts et revenus assimilés	1 292	735
TOTAL	112 310	85 061

Note 11 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 21 096 KDT au 31 décembre 2007 contre 19 073 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Commissions sur comptes et moyens de paiement	10 790	8 910
Commissions sur opérations internationales	2 137	3 709
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 066	3 031
Récupérations et autres commissions	3 103	3 423
TOTAL	21 096	19 073

Note 12 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ce poste s'est soldé par un gain de 52 551 KDT au 31/12/2007 contre 45 506 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits sur Bons de Trésor	44 165	37 606

Décote sur titres de transactions	-871	-923
Prime sur titres de transactions	207	112
Produits sur placements	73	
Gain sur portefeuille commercial	43 574	36 793
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	661	268
Profit/ Perte sur opérations de change	1 195	960
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	14 031	8 822
Profit/ Perte sur position de change à terme	(6 910)	(1 338)
Gain sur opérations financières	8 977	8 712
TOTAL	52 551	45 506

Note 13 : Revenu du portefeuille d'investissement

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 3 000 KDT au 31/12/2006 à 3 727 KDT au 31/12/2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits de valeurs mobilières	1 148	799
Produits sur portage	2 579	2 201
TOTAL	3 727	3 000

Note 14 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 85 495 KDT au 31/12/ 2007 contre 68 447 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 790	3 834
Intérêts /ressources spéciales	4 740	2 702
Intérêts sur dépôts à terme	56 629	46 513
Intérêts sur comptes d'épargne	8 225	6 598
Intérêts sur dépôts à vue	11 111	8 800
TOTAL	85 495	68 447

Note 15 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif

Le solde de ce compte a atteint 16 850 KDT au 31/12/2007 contre 11 394 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	16 850	27 910
Perte sur créances	721	29 578

Reprises provisions	(721)	(46 104)
TOTAL	16 850	11 394

Note 16 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement

Le solde de ce compte a atteint 281 KDT au 31/12/2006 contre 27 KDT au 31/012/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	117	521
Décote sur titres d'investissement	482	
Prime sur titres d'investissement	(25)	
Plus value sur cession titres de participation	(273)	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(20)	(494)
TOTAL	281	27

4-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité sur les états financiers individuels de la société mère l'Arab Tunisian Bank

Au 31 décembre 2007, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes de prêts à la BCT figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP pour 61 512 KDT, ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers, de même le compte diverses valeurs en route pour -1 504 a été reclassé sous la rubrique autres passifs.
- Le compte provision pour chèques certifiés figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Autres passifs pour 4 583 KDT, a été reclassé sous la rubrique Dépôts et avoirs de la clientèle.

Changement de méthode comptable :

- Contrairement aux exercices antérieurs il a été procédé au transfert des titres de transactions vers les titres de placements et la constatation des décotes et primes sur bons de trésors selon la méthode linéaire. Ce changement de traitement a eu pour effet de minorer les produits des exercices antérieurs de 1.227 KDT brut et de 1.017 KDT net d'impôt sachant que l'effet sur l'exercice 2006 est de 812 KDT brut et un effet net de 673 KDT. Consécutivement la Banque a procédé aux retraitements rétroactifs des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la NC11.
- De même, suite au reclassement des titres, l'état de flux de trésorerie a été retraité.

Les données comparatives au 31/12/2006 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2006	Montant après retraitement 31/12/2006	Variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	97 457	37 448	-60 009
Créances sur les établissements bancaires et financiers	258 508	320 021	61 512
Portefeuille titre commercial	528 508	527 281	-1 227
Autres passifs	26 920	23 630	-3 290
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 786 288	1 790 871	4 583
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	46 298	45 487	-812
Impôts sur les bénéfices	4 540	4 401	-139

5-Note sur les charges à répartir.

Les charges à répartir présentées au niveau de la rubrique « Autres actifs » ont totalisé un montant net de 2 071 KDT au 31/12/07 contre 3 001 KDT au 31/12/06 et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	VB Déc. 2006	Frais engagés en 2007	VB Déc. 2007	Résorptions cumulées déc-06	Résorption exercice 2007	Résorptions cumulées déc-07	V. Nette Déc 2007
Charges à répartir	5 499	1 274	6 773	2 498	2 204	4 702	2 071
TOTAL	5 499	1 274	6 773	2 498	2 204	4 702	2 071

Les charges à répartir sont constituées essentiellement des frais de publicité pour un montant de 1 453 KDT, relatives au lancement de nouveaux produits et pour lesquelles la banque compte dégager des avantages en terme de part de marché au cours des prochains exercices.

6-Note sur les concours accordés aux personnes ayant des liens avec la banque.

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice 2007 se détaillent comme suit :

les entreprises dont l'un des membres du conseil d'administration est propriétaire ou associé	87 036
Groupe Bayahi	55 328
Groupe BEN SEDRINE	2 091
Groupe Abbes	24 966
Groupe ZERZERI	4 652
les filiales ou les entreprises dans lesquelles la banque détient une participation au capital et exerce un contrôle	15 597
les membres du conseil d'administration	1 360
Emprunts Arab Bank	-5 952
Prêts Arab Bank	371 816

Rapports des Commissaires aux Comptes

1-Rapport de l'AMC Ernst & Young:

Rapport du commissaire aux comptes

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2007

Messieurs les actionnaires l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2007.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 28 mai 2008

2-Rapport de Ahmed Mansour :

Rapport du commissaire aux comptes **Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2007**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN BANK

Tunis le 27 Mai 2008

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du groupe « ARAB TUNISIAN BANK » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend 16 entreprises dont quinze ont été mises en équivalence, à savoir : les sociétés « Arab Tunisian Lease », « Arab Financial Consultants », « Computer Distribution », « Sanadet Sicav », « Axis Trésorerie Sicav », « Arab Tunisian Invest », « Arabia Sicav », « Unifactor », « Salamett CAP », « Salamett Plus », « AxisCapital Protège », « Iradett 20 », « Iradett 50 », « Iradett 100 » et « Iradett CEA », sachant que les 5 dernières sociétés participent au capital de l'ATB pour respectivement, 0,005% ; 0,003% ; 0,009% ; 0,008% et 0,004%. La seizième société a été intégrée globalement ; il s'agit de la société « Arab Tunisian Development ».

4. Le périmètre de consolidation du groupe ATB a fait l'objet au titre de l'exercice 2007 d'une actualisation, consécutivement à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés, « Iradett 20 », « Iradett 50 », « Iradett 100 », « Iradett CEA », « Salamett CAP », et « Salamett Plus ».

5. Nous avons obtenu de l'Arab Tunisian Bank communication des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes de chacune des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation.

6. En notre qualité de commissaire aux comptes de « l'Arab Tunisian Bank » nous avons mentionné au paragraphe 6 de notre rapport l'effet sur les états financiers individuels de la Banque des changements de méthodes intervenus en 2007 et avons précisé qu'antérieurement à l'exercice, les primes et les décotes au titre des bons de trésor n'étaient pas rattachées à leur exercice d'origine. La correction de ces omissions intervenue en 2007 a consisté à inscrire leur effet net en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables pour 1,017 MDT. Conséquemment, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 et ce, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable n°11.

7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 6 à 25 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

Ahmed MANSOUR